







T A R I F 2 0 1 3

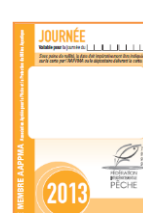

<p>Carte interfédérale Personne majeure</p> <p>Validité du 1^{er} janvier au 31 décembre</p>		<p>Carte annuelle « personne majeure » d'AAPPMA réciprocaire, par l'adhésion de sa fédération à l'EHGO, valide dans les 36 départements adhérents à l'EHGO et par convention réciprocaire également dans les 37 départements adhérents au CHI.</p> <p>1^{ère} et 2^{ème} catégorie Tous modes de pêche réglementaires Peut recevoir la vignette URNE</p>	<p>Timbre CPMA et vignette EHGO imprimés sur la carte</p> <p>89,00 €</p>
---	---	--	---



Le pêcheur se procurera la vignette URNE dans le département de l'URNE où il compte séjourner

<p>Carte Personne majeure</p> <p>Validité du 1^{er} janvier au 31 décembre</p>	 	<p>Carte annuelle « personne majeure ». 1^{ère} et 2^{ème} catégorie Tous modes de pêche réglementaires. Peut recevoir la vignette EHGO qui lui permettra également de recevoir la vignette URNE (Timbre CPMA acquitté une seule fois)</p>	<p>73,00€</p>
---	---	--	----------------------

<p>Carte Personne mineure</p> <p>Validité du 1^{er} janvier au 31 décembre</p>	 	<p>Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année. 1^{ère} et 2^{ème} catégorie Tous modes de pêche réglementaires. Réciprocité gratuite avec l'EGHO, le CHI et l'URNE (Timbre CPMA acquitté une seule fois)</p>	<p>15,00 €</p>
---	---	--	-----------------------


<p>Carte Découverte jeune moins de 12 ans</p> <p>Validité du 1^{er} janvier au 31 décembre</p>		<p>Carte annuelle « Découverte » : Jeune de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année. 1^{ère} et 2^{ème} catégorie Tous modes de pêche réglementaires. Réciprocité gratuite avec l'EGHO, le CHI et l'URNE Pas de Timbre CPMA</p>	<p>3,00 €</p>
---	---	---	----------------------

<p>Carte Journalière</p> <p>Disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre</p>	 	<p>Carte valable une journée - 1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche réglementaires. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté la CPMA « Personne majeure » ou « Personne mineure » sur une carte de membre pour l'année en cours. Ne bénéficie pas de la réciprocité EHGO-CHI-URNE Doit y figurer expressément le jour de validité.</p>	<p>10,00 €</p>
--	---	--	-----------------------


<p>Carte hebdomadaire</p> <p>Validité 7 jours consécutifs</p> <p>Disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre</p>		<p>1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche réglementaires. Timbre CPMA intégré à la carte</p>	<p>30,00 €</p>
		<p>La carte hebdomadaire sans timbre CPMA ne peut être remise qu'à une personne présentant une carte annuelle avec la CPMA de l'année en cours, dans le département non réciprocaire où elle souhaite pratiquer pendant les 7 jours de validité</p>	<p>Carte sans CPMA (CPMA déjà acquittée sur une autre carte)</p> <p>18,00 €</p>

Sur ces cartes, doit y figurer expressément la période de validité.

T A R I F 2 0 1 3 (S U I T E)

<p>Carte promotionnelle « Découverte Femme »</p> <p>Validité du 1^{er} janvier au 31 décembre</p>		<p>Carte annuelle « Découverte Femme ».</p> <p>Pêche à 1 seule ligne 1^{ère} et 2^{ème} catégorie</p> <p>Tous modes de pêche réglementaires. Réciprocité gratuite avec l'EGHO, le CHI et l'URNE Timbre CPMA intégré à la carte</p>	<p style="text-align: center; font-size: 24px;">30,00 €</p>
--	---	--	--

<p>Supplément Timbre migrateurs</p>	<p>Supplément d'une CPMA « personne majeure » ou « personne mineure » pour la pêche du saumon, de la truite de mer et de la civelle sur les rivières et suivant la période où la pêche est autorisée. <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i></p>	<p style="text-align: center;">Timbre non disponible dans les départements où la pêche du saumon est interdite</p>
--	--	---

<p>Vignette EHGO(*)</p>	<p>Vignette donnant accès aux départements réciprocaires de l'EHGO ainsi qu'à ceux du CHI. La vignette EHGO est collée uniquement sur la carte « personne majeure » d'une AAPPMA réciprocaire.</p> <p>Les titulaires d'une carte « personne mineure », « découverte-12ans », « vacances » ou « découverte femme » bénéficient de la réciprocité EHGO sans avoir à acquérir la vignette EHGO.</p> <p>Les titulaires d'une carte journalière ne bénéficient pas de la réciprocité EHGO</p>		<p style="text-align: center; font-size: 24px;">25,00 €</p>
--------------------------------	--	---	--

(*) EHGO - Attention, la réciprocité n'est pas toujours totale renseignez-vous avant toute action de pêche.

IMPORTANT

Aucune copie des timbres CPMA ne peut être délivrée ; En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir.
Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire ou de l'AAPPMA.